Tous les 3 mois, vous devez déclarer votre chiffre d'affaires pour un calcul juste de vos droits. Rien de plus simple sur caf.fr ou l'application mobile.

Quel chiffre d'affaires devez-vous déclarer?

Les modalités de déclaration ont changé. Désormais, vous devez déclarer votre chiffre d'affaires BRUT ET votre chiffre d'affaires NET.

Pour déclarer votre chiffre d'affaires NET, vous devez déduire de votre chiffre d'affaires brut, l'abattement fiscal auquel vous avez droit :

- 71 % pour la vente de marchandises,
- 50 % pour la prestation de services commerciale ou artisanale,
- 34 % pour les autres prestations de services.

À noter : votre chiffre d'affaires brut ne peut pas être égal ou inférieur à votre chiffre d'affaires net (sauf si votre chiffre d'affaires est nul).

Comment déclarer votre chiffre d'affaires net?

- 1 Vous avez une seule nature de chiffre d'affaires correspondant à de la vente de marchandises pour le mois de mai.
 - Votre abattement fiscal est de 71 %. Vous devez donc déclarer 1 450 € de chiffre d'affaires net pour le mois de mai 2022 (5 000€ 71 % soit 1 450 €).
- Vous avez une seule nature de chiffre d'affaires correspondant à de la prestation de services commerciale ou artisanale pour le mois de mai.
 - Votre abattement fiscal est de 50 %. Vous devez donc déclarer 2 500 € de chiffre d'affaires net pour le mois de mai 2022 (5 000 € 50 % soit 2 500 €).



Ressources	Mai 2022	
Salaires (y compris le montant perçu eu otre du chômage partiel)	€	
Revenus non salariés (criffie d'affaires mensuel ner)	2500 €	2
Chiffre d'affaires brut	5000 €	

4 Vous avez 2 natures de chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et à la prestation de services commerciale ou artisanale. Sur vos 5 000 € totaux de chiffre d'affaires brut, 3 000 € (ventes de marchandises) et 2 000 € (prestation de services commerciale ou artisanale) :

Ressources	Mai 2022	
Salaires ly compris le montant perçu au thre du chômage partiel)		€
Revenus non salariés (crime d'affaires mensuel net)	1870	€
Chiffre d'affaires brut	5000	€

- vous déduisez 71 % des 3 000 € bruts de ventes ce qui correspond à 870 €,
- vous déduisez 50 % des 2 000 € bruts de prestation de services ce qui correspond à 1 000 €

Vous additionnez ensuite $870 \in +1000 \in$ soit $1870 \in .$ C'est ce montant de chiffre d'affaires net que vous déclarez pour le mois de mai.

Comment déclarer votre chiffre d'affaires brut?

Par exemple, si vous avez un chiffre d'affaires brut de 5 000 € pour les mois de mai, juin et juillet 2022 : vous déclarez 5 000 € dans la case chiffre d'affaires brut de ces 3 mois.





Tél: 3230 Service gratuit + prix appel